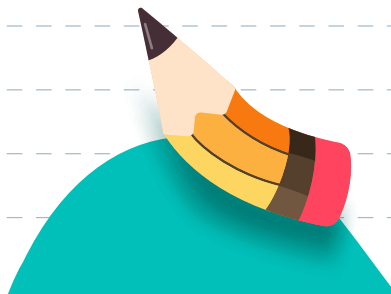


ÉCOLES FONDAMENTALES ET MAISONS RELAIS À WILTZ

ANNÉE SCOLAIRE
2026 - 2027



$$E = mc^2$$



LA RENTRÉE APPROCHE!

Chers parents, chers élèves,

nous imaginons que vous attendez la rentrée scolaire avec autant d'impatience que nous. Que ce soit pour la première scolarisation de votre enfant ou pour la suite de sa scolarité fondamentale, cette brochure vous fournira toutes les informations utiles pour l'année scolaire à venir. Les trois écoles fondamentales de Wiltz offrent les quatre cycles de l'enseignement fondamental, de l'éducation précoce jusqu'au cycle 4, et disposent toutes d'une maison relais.

Le campus «Geenzepark» est une structure à journée continue, où les cours scolaires et les activités pédagogiques sont étroitement liés. Le Geenzepark dispose, en plus de l'école fondamentale avec maison relais, d'un hall sportif et d'une cuisine de production. L'école de musique et le musée pour enfants «PLOMM» s'y trouvent également.

Les écoles Reenert et Villa Millermoaler fonctionnent d'après le système et les horaires de cours classiques. Les parents ont le libre choix d'inscrire leurs enfants dans les maisons relais. Une coopération étroite entre le personnel enseignant et le personnel éducatif existe aussi dans ces structures.

La commune de Wiltz se caractérise avant tout par sa diversité de cultures, de nationalités et de religions. Cette multiculturalité est aussi prise en compte dans nos écoles: les enfants apprennent ainsi dès le début à comprendre et à respecter les coutumes et les traditions des communautés locales. Pour finir, nous vous encourageons à faire découvrir à votre enfant les nombreuses activités sportives et culturelles proposées par les associations locales et par l'école de musique, car l'activité physique et la culture sont bénéfiques pour le développement des enfants.

Nous souhaitons une bonne année scolaire 2026/2027!

Le collège échevinal de la commune de Wiltz.



SOMMAIRE

Numéros utiles.....	4
Les écoles fondamentales à Wiltz.....	5
Geenzepark – Structure à journée continue.....	6
Reenert et Villa Millermoaler – Système classique.....	7
Horaires.....	8
Encadrement des élèves en dehors des heures de classe.....	12

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

La procédure d'inscription de mon enfant.....	16
Âge d'admission des élèves.....	17
Admission d'enfants d'autres communes.....	17
Absences et dispenses.....	18
Surveillance des élèves.....	20
Livres scolaires.....	20
Accidents scolaires.....	20
Sport et culture.....	20
Vacances et congés 2026/2027.....	21

LES ACTEURS

Les classes et titulaires.....	22
Les éducateurs de l'école fondamentale.....	25
Les comités de parents.....	25
Direction régionale 15.....	26
Les comités d'école.....	27
La commission scolaire.....	28
Le service scolaire de la commune.....	28
Le service de la médecine scolaire et de l'assistante sociale.....	28
APEEF.....	29
De sechere Schoulwee.....	30
Pedibus.....	32
Transport.....	34

NUMÉROS UTILES

Direction régionale 15

Bureau direction régionale 24 75 58 90

Administration

Ecole fondamentale

Geenzepark

4, Bei der Gierwerei 95 83 70 705

Villa Millermoaler

9a, avenue Nicolas Kreins 95 83 70 640

Reenert

11, avenue Nicolas Kreins 95 83 70 46

Schoulkauz

17 - 19, A Millefeld 26 91 25 200
0

Commune de Wiltz – Service scolaire

E-mail: enseignement@wiltz.lu
Anika Back 95 99 39 278
E-mail: anika.back@wiltz.lu
Romy Clees 95 99 39 271
E-mail: romy.clees@wiltz.lu

Maison Relais

Geenzepark – David Arend, Irma Muhovic & Sabrina Escudeiro

Téléphone: 95 83 70 701 (Bureau)

Téléphone: 95 83 70 708 (Réception)

E-mail: mr-geenzepark@kannerhaus-wooltz.lu

Villa Millermoaler – Jeannot Staff & Carmen Schmit

Téléphone: 95 83 70 638 (Bureau)

Téléphone: 95 83 70 659 (Réception)

E-mail: mr-villa-millermoaler@kannerhaus-wooltz.lu

Reenert – Mélanie Lisch & Jessy Schneider

Téléphone: 95 83 70 480 (Bureau)

Téléphone: 95 83 70 483 (Réception)

E-mail: mr-reenert@kannerhaus-wooltz.lu

Crèches / Foyers du jour

Veuillez consulter la liste sur www.wiltz.lu

Divers

Service de la Médecine Scolaire

Centre Médico-Social 95 83 09

LES ÉCOLES FONDAMENTALES DE LA COMMUNE DE WILTZ



Geenzepark

Structure à journée continue

4, Bei der Gierwerei, L-9540 Wiltz

Tél.: 95 83 70 705 / 95 83 70 708



Villa Millermoaler

Système classique

9a, avenue Nicolas Kreins, L-9536 Wiltz

Tél.: 95 83 70 640



Reenert

Système classique

11, avenue Nicolas Kreins, L-9536 Wiltz

Tél.: 95 83 70 460



Schoulkauz

Système classique

17 - 19, A Millefeld, L-9776 Wilwerwiltz

Tél.: 26 91 25 200

Les enfants des villages Erpeldange, Eschweiler, Knaphoscheid et Selscheid sont scolarisés à l'école «Schoulkauz» à Wilwerwiltz.



GEENZEPARK – STRUCTURE À JOURNÉE CONTINUE

Précoce:

L'éducation précoce du **Geenzepark** est une offre éducative facultative et comprend 25 ou 40 heures. Il existe aussi la possibilité d'un encadrement supplémentaire sur le même site, payable selon le tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

Les enfants sont répartis en 2 groupes (A et B) et sont encadrés selon des horaires distincts. Sont admissibles à l'éducation précoce de la commune de Wiltz: les enfants **âgés de 3 ans** révolus au 31 août 2026.

Éducation préscolaire et primaire:

La présence des élèves est obligatoire avec un **horaire fixe** du lundi au vendredi de **8h00 à 15h40**. L'enseignement comprend 40 heures d'encadrement intégré: avec 28 heures de cours scolaires gratuites, et 12 heures d'activités socio-éducatives payables au tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

Un **encadrement supplémentaire facultatif** est assuré entre 07h00 et 08h00 le matin et entre 15h40 et 19h00 le soir, selon les besoins des parents (également payable au tarif «Chèque-Service»). La maison relais est intégrée dans le bâtiment scolaire du Geenzepark.

Le plan d'études classique du Luxembourg se situe à la base de l'apprentissage et définit les compétences à développer.

Une **équipe professionnelle mixte**, composée d'enseignants et d'éducateurs, assure ensemble l'organisation des **cours scolaires** et des **activités socio-éducatives**. Les enfants peuvent exercer des activités de loisirs, sportives et culturelles tous les jours.

REENERT & VILLA MILLERMOALER – SYSTÈME CLASSIQUE

Précoce:

L'éducation précoce classique dans les écoles **Reenert** et **Villa Millermoaler** est une offre éducative facultative et comprend 20 ou 26 heures gratuites par semaine, avec la possibilité d'un encadrement supplémentaire selon les besoins des parents dans une des crèches à Wiltz. Cet encadrement supplémentaire est à payer selon le tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

Les enfants sont répartis en 2 groupes (A et B) et sont encadrés selon des horaires distincts. Sont admissibles à l'éducation précoce de la commune de Wiltz: les enfants **âgés de 3 ans** révolus au 31 août 2026.

Éducation préscolaire et primaire:

La maison relais est intégrée dans le même bâtiment scolaire dans les deux écoles fondamentales «classiques». Les cours scolaires et les activités éducatives sont séparés au niveau de l'horaire et de la responsabilité. Toutefois, il existe une étroite coopération entre le personnel enseignant et éducatif dans ces écoles.

La présence de votre enfant est obligatoire durant l'**horaire scolaire «classique»**.

Un **encadrement supplémentaire** facultatif est assuré en DEHORS de cet horaire scolaire (cf. tableau horaire) selon les besoins des parents. Ces heures d'encadrement sont payables au tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

Le **plan d'études classique du Luxembourg** se situe à la base de l'apprentissage et définit les compétences à développer. Les devoirs à domicile sont définis par l'enseignant conformément aux dispositions légales. Il y a deux équipes professionnelles distinctes: les enseignants assurent les cours scolaires, les éducateurs assurent les activités socio-éducatives. Les parents choisissent librement les horaires auxquels leur enfant participe aux activités de la Maison Relais.

HORAIRES

STRUCTURE À JOURNÉE CONTINUE – PRÉCOCE:

GEENZEPARK

Les élèves inscrits à l'éducation précoce du Geenzepark ont le choix entre 2 groupes (A ou B).

Choix A:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 08h00	Éducation non-formelle facultative (Maison Relais)				
08h00 - 13h00	Plage obligatoire (avec repas à midi)				

Choix B:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 08h00	Éducation non-formelle facultative (Maison Relais)				
08h00 - 15h40	Plage obligatoire (avec repas à midi)				
15h40 - 19h00	Éducation non-formelle facultative (Maison Relais)				

Pour un encadrement supplémentaire (avant 08h00, respectivement après 13h00 ou 15h40) vous pouvez contacter la **maison relais Geenzepark**. Un encadrement en dehors de l'horaire obligatoire (marqué en bleu) est seulement possible pour les enfants qui sont inscrits à l'éducation précoce du **Geenzepark**. L'éducation précoce est **facultative**.

HORAIRES

SYSTÈME CLASSIQUE – PRÉCOCE:

VILLA MILLERMOALER & REENERT

Les élèves des écoles classiques ont le choix entre 2 groupes (A ou B).

Choix A:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 - 11h45	Précoce	Précoce	Précoce	Précoce	Précoce

Choix B:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 - 11h45	Précoce	Précoce	Précoce	Précoce	Précoce
14h00 - 16h00	Précoce		Précoce		Précoce

L'éducation précoce (Villa Millermoaler & Reenert) se déroule suivant l'horaire marqué en bleu. Pour un encadrement supplémentaire, vous pouvez contacter le Kannerhaus Wooltz ou une des crèches locales. L'éducation précoce est **facultative**.

HORAIRES

STRUCTURE À JOURNÉE CONTINUE – CYCLE 1.1. À 4.2. – ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE & PRIMAIRE

GEENZEPARK

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 08h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
08h00 - 15h40	Encadrement scolaire, repas à midi, encadrement pédagogique, temps libre, temps de repos, activités sportives et culturelles				
15h40 - 19h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				

SYSTÈME CLASSIQUE – CYCLE 1.1. ET 1.2. – ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

VILLA MILLERMOALER & REENERT

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 08h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
08h00 - 11h45	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
11h45 - 14h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
14h00 - 16h00	Cours	Education non-formelle facultative	Cours	Education non-formelle facultative	Cours
16h00 - 19h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				

HORAIRES

SYSTÈME CLASSIQUE – CYCLE 2.1. À 4.2. – ÉDUCATION PRIMAIRE

VILLA MILLERMOALER & REENERT

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 - 07h55	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
07h55 - 11h50	Cours	Cours jusqu'à 12h25	Cours	Cours jusqu'à 12h25	Cours
11h50 - 14h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				
14h00 - 16h00	Cours	Education non-formelle facultative	Cours	Education non-formelle facultative	Cours
16h00 - 19h00	Education non-formelle facultative (Maison Relais)				

Les élèves ont la possibilité d'être encadrés à la maison relais avant 07h55, entre 11h45 et 14h00 ainsi qu'après 16h00. Ils peuvent manger à midi à l'école. Toutes les heures supplémentaires sont payables au tarif «Chèque-Service». (plus d'informations p. 12 – 15)

L'école est **obligatoire** pour tout enfant âgé de 4 ans ou plus au 31 août 2026. **En cas d'absence non motivée d'un enfant, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse entamera les procédures légales prévues.**

«Accueil Cycle 1»: Tous les mardis et jeudis de 11h45 à 12h30, la maison relais offre un encadrement des élèves afin d'éviter qu'ils doivent attendre seul l'arrivée de leur bus ou de leurs frères et sœurs.

Ces heures d'encadrement se font sur inscription préalable et sont payables au tarif «Chèque-Service». La fiche d'inscription est disponible sur le site web www.wiltz.lu. Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser aux enseignants du Cycle 1.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

LE «CHÈQUE-SERVICE»

Grâce au chèque service, les services de garde de vos enfants sont gratuits pendant l'année scolaire à l'exception des vacances scolaires. Le tarif effectif varie en fonction du revenu du ménage et du rang de l'enfant.

Qui peut en bénéficier?

Tous les enfants:

- qui résident au Luxembourg ou dont un parent ou représentant légal est travailleur ressortissant de l'Union européenne et employé au Luxembourg
- âgés entre 0 et 12 ans et/ou qui fréquentent l'école fondamentale

L'ÉDUCATION NON-FORMELLE ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS

Depuis la rentrée 2022 - 2023, l'État a rendu gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non-formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).

Quelles structures d'éducation et d'accueil sont concernées?

La gratuité concerne toutes les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : maisons relais (appelées parfois aussi foyers de jour ou foyers scolaires), mini-crèches et assistants parentaux.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

Qui est concerné par la gratuité?

Si votre enfant est âgé de 4 ans ou plus au 31 août (début de l'obligation scolaire), et qu'il fréquente l'enseignement fondamental ou l'équivalent, il profite de la gratuité. L'éducation précoce n'est pas concernée.

Quelles sont les périodes gratuites?

La gratuité de l'accueil porte sur les semaines d'école, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. Pour les heures d'accueil avant 7h00 et après 19h00, la participation financière des parents suit le barème du chèque-service accueil (CSA).

Quels sont les tarifs pendant les vacances?

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait: c'est le barème du CSA qui s'applique.

Inscription «Chèque-Service» auprès de la commune

Pièces à fournir:

- **Numéro de matricule de l'enfant**
- Copie du **bulletin d'impôt** le plus récent
- À défaut de produire le bulletin d'impôt: **un certificat de revenu** établi par l'Administration des Contributions directes, ainsi qu'une preuve de la situation de revenu du ménage (3 dernières fiches de rémunération, certificat annuel le plus récent du chômage, ...)
- Les bénéficiaires du **REVIS**: attestation récente délivrée par le Fonds National de Solidarité
- Au cas où le requérant touche une **pension alimentaire** pour un enfant: copie du jugement ou extrait bancaire

ENCADREMENT DES ÉLÈVES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

Les adhésions aux cartes «Chèque-Service» pourront être faites à l'administration communale auprès du service «Biergeramt» (Tél.: 95 99 39 1).

Inscription auprès d'une structure d'accueil

La procédure pour l'inscription auprès d'une structure d'accueil reste inchangée: les parents s'adressent au service de leur choix et leurs enfants sont admis en fonction des places disponibles. Pendant l'année scolaire en cours, il est très difficile d'effectuer une inscription. Toutes les demandes tardives sont reprises sur une liste d'attente.

Pour en savoir plus: **téléphonez gratuitement au numéro 8002 1112.** (www.staarkanner.lu)

Comment puis-je profiter de la gratuité?

Si votre enfant fréquente déjà une structure d'éducation et d'accueil, vous n'avez rien à faire.

Si ce n'est pas encore le cas, vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA). Pour adhérer au CSA, rendez vous dans votre commune, si vous habitez au Luxembourg. (Si vous êtes frontalier, adressez-vous à la Caisse pour l'avenir des enfants. Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant auprès d'une structure d'éducation et d'accueil prestataire du CSA. Il y sera admis selon les places disponibles.)

Les repas sont-ils aussi gratuits?

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le barème du CSA qui s'applique.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

MAISON RELAIS

Dans les trois écoles fondamentales, il y a une maison relais. Elles sont ouvertes pour tous les enfants qui fréquentent l'école fondamentale de Wiltz. La structure d'accueil fonctionne pendant les périodes scolaires ainsi que pendant les congés scolaires **du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.**

Le prix d'accueil et du repas est calculé selon les tarifs du système «Chèque-Service». **La carte «Chèque-Service» est d'ailleurs obligatoire** pour l'inscription. Les inscriptions en cours d'année sont difficiles. Toutes ces demandes supplémentaires sont inscrites sur une liste d'attente.

Important:

- Les enfants du cycle 1 sont repris à l'école par des éducateurs de la maison relais. Les enfants des cycles 2 à 4 se dirigeront seuls vers le check-point de la maison relais où l'accueil des enfants est garanti.
- Il est très important de signaler toute absence de vos enfants. En cas d'absence de l'enfant au rassemblement, les éducateurs contacteront les parents et le cas échéant l'instituteur de l'enfant. **Si aucun des parents n'est joignable par téléphone, la maison relais se réserve le droit de signaler l'absence de l'enfant à la police grand-ducale.**

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION DE MON ENFANT

Deux étapes sont à effectuer pour inscrire votre enfant à l'école:

1. Déclaration de résidence auprès du service «Biergeramt».

Grand-Rue 2, L-9530 Wiltz
Tél.: 95 99 39 1, e-mail: biergeramt@wiltz.lu

Heures d'ouverture sur www.wiltz.lu.

2. Passage au Service scolaire

Veuillez présenter les documents suivants:

- certificat de résidence
- pièce d'identité d'une personne responsable et de l'enfant

Secrétariat – Service scolaire
Grand-Rue 2, L-9530 Wiltz
E-mail: enseignement@wiltz.lu

Anika Back
Tél.: 95 99 39 278, e-mail: anika.back@wiltz.lu

Romy Clees
Tél.: 95 99 39 271, e-mail: romy.clees@wiltz.lu

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

ÂGE D'ADMISSION DES ÉLÈVES

Éducation précoce:

sont admissibles les élèves âgés de 3 ans au 31 août de l'année en cours.

Cycle 1.1. et 1.2. Classes préscolaires:

sont admissibles les élèves âgés de 4 ans au 31 août de l'année en cours.

Cycles 2 à 4:

sont admissibles les élèves ayant atteint l'âge de 6 ans au 31 août de l'année en cours.

ADMISSION D'ENFANTS D'AUTRES COMMUNES (règlement grand-ducal du 14.05.2009)

Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1^{er} mai de l'année précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant. Le collège des bourgmestres et échevins communique sa décision aux parents avant le 15 mai. En cas d'acceptation de la demande, les parents informent la commune d'origine dans la huitaine, l'enfant est inscrit par l'administration communale concernée sur la liste des enfants scolarisés dans la commune pour l'année scolaire en question.

Sont considérés comme motifs valables:

1. La garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3^e degré;
2. La garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État;
3. La garde de l'enfant par un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État;
4. La situation du lieu de travail d'un des parents.

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

ABSENCES ET DISPENSES

Si votre enfant **est malade** ou s'il ne peut pas fréquenter les cours, vous devez prévenir l'école **avant 8h00** du matin:

- Geenzepark: Tél.: 95 83 70 705
- Villa Millermoaler: Tél.: 95 83 70 640
- Reenert: Tél.: 95 83 70 460

Sans nouvelles de votre part, le personnel enseignant est obligé d'informer le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de l'absence de votre enfant, qui prendra alors toutes les mesures qui s'imposent.

Si l'enfant est absent pendant plus de 2 jours, veuillez remettre un certificat médical à l'enseignant.

Des dispenses de suivre les cours, activités et stages obligatoires peuvent être accordées, sur demande, pour cause d'événement important de famille, d'activité culturelle, d'activité sportive, d'activité de bienfaisance ou d'activité civique. La demande écrite et motivée doit être présentée par les personnes titulaires de l'autorité parentale au plus tard trois jours ouvrés avant le début de l'absence sollicitée.

Les dispenses sont accordées:

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- par le président du comité d'école ou le responsable d'école pour une durée ne dépassant pas cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées ne dépasse pas quinze jours sur une même année scolaire;
- par le ministre pour une durée dépassant cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées dépasse quinze jours sur une même année scolaire.

L'autorité dispensatrice peut exiger des pièces justificatives avant la prise de décision.

Modèle d'excuse

Nom de l'élève:

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e)

vous prie de bien vouloir excuser l'absence de ma fille/ mon fils

du..... au inclus,

à cause de

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Wiltz, le Signature:

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe. Un plan de surveillance, établi par le comité d'école, garantira la présence de surveillants dans les cours des bâtiments scolaires:

- 10 minutes avant le début des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- 10 minutes après la fin des cours

A la fin des cours, les enseignants veillent à ce que tous les élèves quittent le bâtiment scolaire. Les enseignants, figurant sur le plan de surveillance, surveillent également les élèves à l'arrivée et au départ des bus scolaires. Les parents sont quand-même priés de récupérer leurs enfants **à l'heure** (voir l'horaire sur les pages 8 à 11).

LIVRES SCOLAIRES

Tous les enfants reçoivent **gratuitement** leurs livres scolaires.

ACCIDENTS SCOLAIRES

Tous les accidents (à l'école ou sur le trajet de l'école) sont à déclarer **immédiatement** au titulaire de classe respectivement à la maison relais (selon le moment où cela survient).

SPORT ET CULTURE

Vous trouverez des informations sur l'offre sportive et culturelle des associations locales, ainsi que sur l'école de musique sur www.wiltz.lu. **Aktiv Wooltz et la LASEP** proposent une offre variée d'activités physiques et sportives pour les enfants âgés de 4 à 12 ans. Vous trouverez de plus amples informations ici: www.aktiv-wooltz.lu.

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES 2026/2027

L'année scolaire commence le mardi 15 septembre 2026 et finit le jeudi 15 juillet 2027.

Vacances scolaires:

Toussaint	31 octobre 2026	–	8 novembre 2026
Noël	19 décembre 2026	–	3 janvier 2027
Carnaval	6 février 2027	–	14 février 2027
Pâques	27 mars 2027	–	11 avril 2027
Pentecôte	29 mai 2027	–	6 juin 2027
Vacances d'été	16 juillet 2027	–	14 septembre 2027

REMARQUE: Nous rappelons **qu'aucun** enfant scolarisé **a le droit** de partir en vacances **avant le début des vacances, ni de prolonger** les vacances au-delà de la date de la rentrée.

Jours fériés:

Ascension	6 mai 2027
Lundi de Pentecôte	17 mai 2027
Fête Nationale	23 juin 2027

Le lendemain de la 1^{ère} Communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

LES ACTEURS – CLASSES, TITULAIRES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Geenzepark - 4, Bei der Gierwerei

Cycle 1 (Éducation précoce)

Classe 1: Antoinette Mertens 95 83 70 715
& Sandra Dozzo

Cycle 1 (Éducation préscolaire)

Classe 1: Estelle Siebenaler 95 83 70 713
Classe 2: * 95 83 70 711
Classe 3: Daniela Ribeiro 95 83 70 712
Classe 4: Julie Gereke 95 83 70 714
Classe 5: Claude Kremer
(Alma Jusufovic, remplaçante), 95 83 70 717
Andrea Huppertz & Julie Oswald

Cycle 2 (1^{ière} et 2^e année scolaire)

Classe 1 (C2.1): Jessie Kirchen 95 83 70 722
Classe 2 (C2.1): Caroline Costa 95 83 70 721
Classe 3 (C2.1): Ken Weis 95 83 70 705
Classe 4 (C2.2): Nadine Reiff 95 83 70 723
Classe 5 (C2.2): Melanie Maslo 95 83 70 725

Cycle 3 (3^e et 4^e année scolaire)

Classe 1 (C3.1): * 95 83 70 733
Classe 2 (C3.1): Kathy Branquinho 95 83 70 705
Classe 3 (C3.2): Christoph Glod 95 83 70 731

Cycle 4 (5^e et 6^e année scolaire)

Classe 1 (C4.1): Pol Peiffer 95 83 70 726
Classe 2 (C4.1): Betty Poos 95 83 70 735
Classe 3 (C4.2): Ralph Schon 95 83 70 707
& Angie Wauters
Classe 4 (C4.2): Vito Fiume 95 83 70 729

Instituteurs/institutrices supplémentaires

Elvis Ahmetovic, Hoge Lorena, Mathay Lis,
Myriam Hofferlin

IEBS: Carmen Majeres, Tanja Heintz

Cours d'accueil: Danielle Melchior, Vivianne Kinnen,
Jaqueline Kaiser

ESEB: Jessica Costa Gomes

AEBS: Tania Kreutz

* Au moment de l'impression, l'enseignant(e) n'était pas encore connu(e).

LES ACTEURS – CLASSES, TITULAIRES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Reenert – 11, avenue Nicolas Kreins

Cycle 1 (Éducation précoce)

Classe 1: Rosanne Hosmar & Joy Sassel	95 83 70 410
Classe 2: Anne Rossler & Mady Weber	95 83 70 409

Cycle 1 (Éducation préscolaire)

Classe 1: Sarah Michiels	95 83 70 403
Classe 2: Katja Göetz	95 83 70 404
Classe 3: Julie Van Den Berg	95 83 70 405
Classe 5: Nadia Lallemand	95 83 70 406
Classe 4: Line Ancillon	95 83 70 407

Cycle 2 (1^{ière} et 2^e année scolaire)

Classe 1 (C2.1): Cristiana Landeira & Lindsay Schweig	95 83 70 412
Classe 2 (C2.1): Camille Schannes	95 83 70 413
Classe 3 (C2.2): Conny Reiffers	95 83 70 414
Classe 4 (C2.2): Jessica Gomes	95 83 70 416
Classe 5 (C2.2): Jenny Betz	95 83 70 415

Cycle 3 (3^e et 4^e année scolaire)

Classe 1 (C3.1): Gaby Loutsch	95 83 70 425
Classe 2 (C3.1): Jasmine Wagner	95 83 70 426
Classe 3 (C3.1): Liz Mauer	95 83 70 427

Classe 4 (C3.2): Alexandra Plumer	95 83 70 424
Classe 5 (C3.2): Ajla Redzepovic	95 83 70 423
Classe 6 (C3.2): Sammy-Jo Cardoso	95 83 70 422
Classe 7 (C3.2): Diana Bajraktaraj	95 83 70 421

Cycle 4 (5^e et 6^e année scolaire)

Classe 1 (C4.1): Lou Majerus	95 83 70 434
Classe 2 (C4.1): Ana Cabral	95 83 70 435
Classe 3 (C4.1): Sammy-Jo Flander	95 83 70 432
Classe 4 (C4.2): Maryse Loutsch	95 83 70 433
Classe 5 (C4.2): Lynn Schmitz	95 83 70 431
Classe 6 (C4.2): Maurane Schlossmacher	95 83 70 436

Instituteurs/institutrices supplémentaires

Nathalie Raveane, Sven Ramponi, Claude Windeshausen,
Isabelle Graffé, Vera Augscheller, Melanie Schaus
& Sejla Aganovic

IEBS: Nadine Bredimus

Cours d'accueil: Ellen Krause, Vivianne Kinnen

ESEB: Sarah Winter, Qendresa Kastrati

AEBS: Amina Starcevic

LES ACTEURS – CLASSES, TITULAIRES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Villa Millermoaler – 9a, av. Nicolas Kreins

Cycle 1 (Éducation précoce)

Nina Sauber, Romy Malget
& Tessy Wagener 95 83 70 635

Cycle 1 (Éducation préscolaire)

Classe 1: Malou Goetz 95 83 70 631
Classe 2: Sandy Rentmeister 95 83 70 632
Classe 3: Sandy Vanhaekendover 95 83 70 633
Classe 4: Elisabeth Stouffs 95 83 70 629
Classe 5: Sharon Laux 95 83 70 634

Cycle 2 (1^{ère} et 2^e année scolaire)

Classe 1 (C2.1): Isabelle Sentges 95 83 70 644
Classe 2 (C2.1): Simone Schaack 95 83 70 641
& Sandy Turmes
Classe 3 (C2.1): Dana Poorters 95 83 70 657
Classe 4 (C2.2): Simone Mack 95 83 70 643
& Julie Rothe
Classe 5 (C2.2): Kerstin Kohnen 95 83 70 645
& Corine Wagner
Classe 6 (C2.2): Selma Husanovic 95 83 70 642

Cycle 3 (3^e et 4^e année scolaire)

Classe 1 (C3.1): Catherine Gira 95 83 70 652

Classe 2 (C3.1): Romy Federspiel 95 83 70 656
Classe 3 (C3.1): Lucie Hansen 95 83 70 654
Classe 4 (C3.2): Lena Mafra 95 83 70 684
Classe 5 (C3.2): Mandy Lisch 95 83 70 683

Cycle 4 (5^e et 6^e année scolaire)

Classe 1 (C4.1): Luca Annese 95 83 70 681
Classe 2 (C4.1): Manon Feyen 95 83 70 651
Classe 3 (C4.2): Gilles Messerig 95 83 70 655
& Claude Stork
Classe 4 (C4.2): Mike Miller 95 83 70 653
& Manuela Jaas

Instituteurs/institutrices supplémentaires

Sandy Heidt, Julie Robinet, Monique Arens, Dan Huet,
Marie-Anne Rickal-Schweig, Manuela Jaas, Gilles Schammel,
Pedro Martins & Kiril Promme

IEBS: Claudine Schweig-Pletgen

AEBS: Beatriz Machado Loureiro

Aux. Ed.: Sylvie Asselborn-Keyser

Cours d'accueil: Danielle Melchior, Viviane Kinnen,
Besjana Bajraktaraj, Ellen Krause

ESEB: Nathalie Conrath, Laurence Monin, Ronja Wio,
Laurence Welbes

LES ACTEURS

LES ÉDUCATEURS DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE DE WILTZ

Les éducateurs de l'école fondamentale de Wiltz soutiennent les enseignants dans leur travail et complètent le groupe éducatif.

Les éducateurs essaient de répondre de manière satisfaisante et compétente aux besoins des enfants. Basé sur des observations quotidiennes, ils s'efforcent de résoudre les conflits entre les enfants avec des jeux et activités collectifs. Outre la promotion des activités scolaires, il est également essentiel de renforcer le comportement social des élèves.

LES COMITÉS DE PARENTS

Les différents comités de parents se composent de parents qui ont des enfants inscrits à l'école fondamentale de Wiltz.

Les membres du comité sont élus pour la durée de trois ans.

Geenzepark:

Caroline Baillely
Moniz Moreno Osvaldino Augusto
Elena Levința
Carine Pennese

Reenert:

Thierry Belinga
Amerisa Imamovic-Cosic
Almedina Rastoder
Seila Redzepovic
Arigona Zuka

Villa Millermoaler:

Elza Adrovic
Nadine Brückler
Sophie Chapuis
Misala Hamzic-Tutic

LES ACTEURS

DIRECTION RÉGIONALE 15

Les écoles fondamentales de Wiltz font partie de la direction régionale 15.

Le directeur: M. Marc Schreiner.

Les directeurs adjoints:

M. Thomas Theisen, M. Gilles Develter et Mme Joëlle Bernard

Contact: Bureau direction régionale 15

8, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz

Tél.: 24 75 58 90

E-mail: secretariat.wiltz@men.lu

Le directeur et les directeurs adjoints ont pour mission:

- d'assurer la surveillance des écoles de l'enseignement fondamental, publiques et privées, et de l'enseignement à domicile dans la région
- d'assurer le bon fonctionnement des écoles et de veiller à l'observation des lois, règlements et directives officielles
- d'exercer le pouvoir hiérarchique sur le personnel des écoles de sa région
- de surveiller l'ensemble des activités d'apprentissage ayant lieu pendant l'horaire scolaire

- de soutenir le dialogue et la concertation entre les partenaires scolaires
- de participer à la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire

Le secrétariat de la direction régionale est à la disposition du directeur et des directeurs adjoints.

Il assure:

- les travaux administratifs
- l'affectation des membres de la réserve des suppléants pour l'enseignement fondamental et le remplacement du personnel enseignant en cours d'année
- la gestion des archives
- le prêt de documentation pédagogique et de matériel didactique

LES ACTEURS

LES COMITÉS D'ÉCOLE

Geenzepark - 4, Bei der Gierwerei

- Angie Wauters, présidente 95 83 70 702
- Julie Gereke
- Pol Peiffer
- Ralph Schon
- Melanie Maslo

Reenert - 11, avenue Nicolas Kreins

- Isabelle Graffé, présidente 95 83 70 437
- Cristiana Landeira
- Lou Majerus
- Alexandra Plumer
- Joy Sassel

Villa Millermoaler - 9a, avenue Nicolas Kreins

- Dan Huet, président 95 83 70 680
- Manuela Jaas
- Julie Rothe
- Elisabeth Stouffs

LES ACTEURS

LA COMMISSION SCOLAIRE

- Michael Schenk (Président)
- Marc Schreiner (Directeur)
- Maisy Berscheid, Rasim Cosic, Sarah Doucet, Paula Fontoura, Velid Jusufovic, Sonja Koenig, Tessy Küntsch, Natascha Rentmeister, Sven Schneider, Diane Weber, Carole Weigel (Membres)
- Représentants des comités d'école, représentants des Maisons Relais et représentants des comités de parents

LE SERVICE SCOLAIRE DE LA COMMUNE

Le service scolaire veille au bon fonctionnement de l'enseignement dans notre commune. Il s'occupe notamment de l'organisation scolaire, de l'inscription des élèves, l'échange avec le personnel enseignant, du transport scolaire, de la médecine scolaire, des déclarations d'accidents et d'assurances scolaires, des certificats scolaires, ...

Administration communale de Wiltz - Service scolaire

2, Grand-Rue, L-9530 Wiltz
E-mail: enseignement@wiltz.lu

Personnes de contact:

Anika Back
Tél.: 95 99 39 278
E-mail: anika.back@wiltz.lu

Romy Clees
Tél.: 95 99 39 271
E-mail: romy.clees@wiltz.lu

LA MÉDECINE SCOLAIRE ET L'ASSISTANTE SOCIALE

Centre médico-social Wiltz

4, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz
Tél.: 95 83 09

LES ACTEURS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - APEEF

Le but de l'association est de soutenir les écoles en aidant à réaliser divers projets comme par exemple le soutien financier des classes de neige/mer et de plaines de jeux, le financement d'une pièce de théâtre ou bien encore d'une séance de lecture.

Membres:

Tom PAQUAY, président, Anela ADROVIC, vice-Présidente, Michèle CLEES, secrétaire, Sabrina SCHLEICH, trésorière, Angela BIANCO, membre, Léa COLLAS, membre, Dany CONTIGNON, membre.

Contact: apeef-wiltz@hotmail.com

COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Les parents peuvent s'adresser aux titulaires de classes ainsi qu'à l'équipe pédagogique qui collabore avec l'instituteur/-trice d'un même cycle. Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels au sujet des élèves. Les parents sont tenus de répondre aux convocations du titulaire de classe, du président du comité d'école et de la Direction de région.

Pendant l'année scolaire, le titulaire de classe organise régulièrement des réunions d'information et de concertation pour les parents des élèves portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation des apprentissages et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants. Le président du comité d'école se tient également à la disposition des parents (sur demande des parents, un rendez-vous pourra être fixé soit par téléphone soit par courrier électronique).

TRANSPORT SCOLAIRE 2026/2027

Il n'existe pas de bus scolaire dédié à Wiltz. Les élèves peuvent utiliser les lignes de bus RGTR ainsi que le City-Bus Wiltz. Les horaires peuvent être consultés aux arrêts de bus, sur www.mobiliteit.lu et au numéro de téléphone 2465 2465.

«DE SECHERE SCHOULWEE»

CHEMINS BALISÉS POUR ALLER À L'ÉCOLE EN SÉCURITÉ

Votre enfant se rend à l'école en toute sécurité s'il:

- reste toujours sur le trottoir ou marche sur le côté gauche de la route s'il n'y a pas de trottoir;
- traverse la rue seulement au passage pour piétons, mais uniquement après avoir regardé d'abord à gauche, puis à droite et finalement encore une fois à gauche, pour s'assurer qu'aucun véhicule s'approche;
- porte des vêtements clairs, de préférence avec des réflecteurs sur la veste et le cartable, ceci surtout en automne et en hiver;
- ne monte jamais dans la voiture avec des étrangers;
- va à l'école avec vous-même, avec des amis ou des connaissances;
- part de chez lui de bonne heure, pour ne pas devoir traverser les rues en courant.

Se déplacer à pied offre les avantages suivants:

- vous bougez, ce qui améliore automatiquement votre forme physique;
- vous êtes dehors, vous respirez l'air frais et vous découvrez la nature au fil de l'année;
- vous préservez l'environnement et pouvez arriver à l'école plus vite qu'en voiture;
- vous économisez de l'argent pour l'essence;
- les enfants apprennent rapidement comment se comporter dans la circulation routière!



SERVICE «PEDIBUS» POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Qu'est-ce que c'est, le Pédibus?

Le «PÉDIBUS», c'est un groupe d'enfants qui marchent ensemble pour aller à l'école, accompagnés par des adultes. Le Pédibus aide à soulager le trafic automobile aux alentours des écoles et contribue donc à une meilleure sécurité sur le trajet scolaire pour tous les élèves.

Ce service est disponible pour tous les cycles, de l'éducation précoce jusqu'au cycle 4.

Comment ça marche?

Après inscription préalable, les parents déposent leur enfant à un des points de rassemblement définis. Ensuite, les enfants marchent ensemble à l'école avec les accompagnateurs de Kannerhaus Wooltz asbl. Les enfants doivent porter une veste de sécurité.

Quand l'école est finie, les enfants marchent ensemble avec les accompagnateurs jusqu'au même point de rassemblement, où les parents viennent chercher leur enfant.

Comment inscrire mon enfant?

Remplissez le formulaire d'inscription qui est disponible sur www.wiltz.lu, auprès de Kannerhaus Wooltz et à l'administration communale.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service enseignement de la commune de Wiltz: enseignement@wiltz.lu - Tél.: 95 99 39 271 / 278



POINTS DE RASSEMBLEMENT - PEDIBUS VILLA MILLERMOALER & REENERT



POINTS DE RASSEMBLEMENT - PEDIBUS GEENZEPARK



TRANSPORT

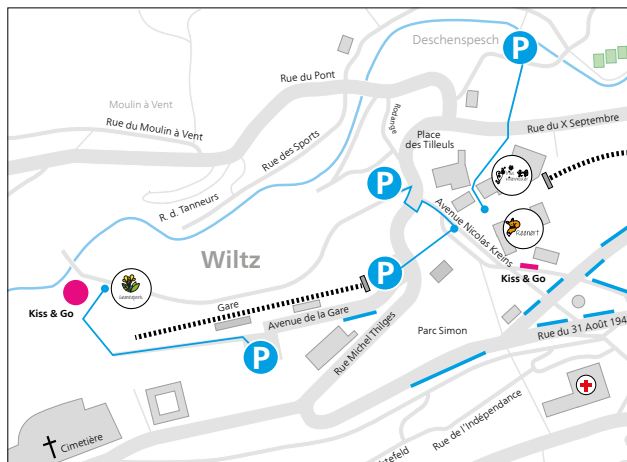
La commune de Wiltz incite les gens à ne pas déposer les enfants avec la voiture privée, mais que les élèves se rendent à l'école à pied ou en bus.

Transport individuel

Il est fortement recommandé que les élèves se rendent à l'école à pied ou en bus. À ces fins les chemins de l'école les plus directs ont été signalés par un symbole sur les trottoirs.

Si vous amenez quand même vos enfants en voiture, l'administration communale tient à vous signaler que:

- L'avenue Nicolas Kreins est **interdite** à toute circulation.
- Il est **recommandé** d'utiliser les parkings publics se trouvant aux alentours, p.ex. le parking au coin de l'avenue de la gare par lequel vous avez un accès direct vers l'école en traversant le parc Simon.
- Il **n'est pas permis** d'utiliser les parkings privés pour y déposer les élèves!
- Pour toute autre question, veuillez vous adresser à l'**agent municipal** présent les matins.



KISS&GO - COMMENT CELA FONCTIONNE DANS LA PRATIQUE

1. Arrêt rapide

Ne vous arrêtez que brièvement! En règle générale, le véhicule ne doit s'arrêter que très brièvement. Ainsi, la zone d'arrêt reste accessible à tous les parents.

2. Les parents restent dans la voiture

Rapide et sûr: restez dans le véhicule dans la mesure du possible. Cela réduit la durée de l'arrêt et évite les embouteillages.

3. Encourager l'autonomie

Bien se préparer:

- cartable et sac de sport à portée de main
- veste déjà enfilée
- ouvrir la portière
- descendre
- parcourir les derniers mètres jusqu'à l'école de manière autonome.

Ainsi, le déroulement se fait en toute sécurité et rapidement.

4. Un timing précis pour venir chercher les enfants

Ne pas arriver trop tôt. N'arrivez qu'à la fin des cours. Une attente prolongée entraîne le blocage de la zone d'arrêt, provoque des embouteillages et favorise le chaos.

Ensemble pour plus de sécurité

- des temps d'arrêt courts
- moins de chaos routier
- plus de sécurité pour tous les enfants

Merci beaucoup pour votre soutien!

Transport

Pensez à la sécurité de nos enfants ! Il est important de ne faire monter et descendre les enfants qu'à un endroit sûr. Il est interdit de se garer sur le trottoir, sur le passage piéton ou à d'autres accès importants de l'école. Tout manquement à cette règle peut entraîner des amendes.

Veuillez faire preuve de considération envers les enfants qui se rendent à l'école à pied. En faisant preuve de respect mutuel, nous contribuons tous à ce que le trajet scolaire reste sûr pour tous.

